



Conseil de la Ville

**Règlement RV-2015-14-99 modifiant le Règlement
RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Plan de zonage

Le plan de zonage, annexé au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifié par la création de la zone H0979 à même une partie de la zone H0978, le tout tel qu'indiqué sur le plan de zonage joint au présent règlement en annexe A.

2. Grille des spécifications applicable à la zone H0979

Ce règlement est modifié par l'ajout de la grille des spécifications applicable à la zone H0979 jointe au présent règlement en annexe B.

Adopté le 22 février 2016

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 2 AVRIL 2016